

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de CASTANET LE HAUT

Captage de l'Adrech

Extrait de l'arrêté N° 2014-II-226 en date du 14 février 2014

Arrêté portant déclaration d'utilité publique :

- des travaux de dérivation des eaux
- de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent

ARTICLE 1^{er} :

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune de Castanet le Haut, ci-après dénommée le bénéficiaire :

- les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de l'Adrech sis sur la commune de Castanet le Haut,
- la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage et l'instauration des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau,

Pendant la durée d'un an, il peut être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la Mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers, et sur le site <http://www.herault.gouv.fr/>